

Études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE)

Secteur des pâtes et papiers au Québec

Fiche d'information

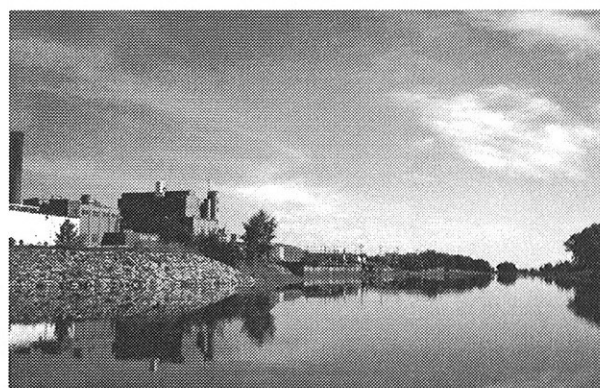
En 1992, une réglementation plus sévère concernant les effluents des fabriques de pâtes et papiers a été adoptée par le gouvernement fédéral. Cette mesure découlait de la nécessité de mieux contrôler la pollution en provenance des fabriques afin de protéger le poisson et son habitat. Pour se conformer à ce nouveau cadre réglementaire et aux normes plus exigeantes, les fabriques de pâtes et papiers ont dû changer certains de leurs procédés de fabrication et doter leurs usines de nouveaux équipements d'épuration des effluents.

La nouvelle réglementation imposait aussi aux papetières de procéder à des études de suivi des effets sur l'environnement de leurs effluents. Ce programme de suivi devait permettre d'observer le rétablissement des milieux aquatiques touchés et d'évaluer en même temps l'efficacité de la nouvelle réglementation.

Un programme dynamique et évolutif

Une étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) est d'abord et avant tout une méthode scientifique qui permet de produire de l'information sur la santé des écosystèmes aquatiques susceptibles d'être perturbés par des effluents d'usines.

Pour chacune des fabriques faisant l'objet d'études de suivi, on commence par établir la zone d'exposition à l'effluent de l'usine ainsi qu'une zone non touchée qui servira de référence.



Abitibi-Consolidated, Beauré

Les études réalisées portent notamment sur les populations de poissons en s'appuyant sur toute différence entre les populations des zones d'exposition et de référence. On évalue ainsi les effets des effluents sur la survie, la croissance et la reproduction des poissons.

On procède de même avec les populations d'invertébrés benthiques qui constituent un bon indicateur de la qualité des habitats aquatiques, le stress environnemental ayant généralement pour effet de réduire la diversité de la communauté benthique ou d'augmenter l'abondance d'espèces tolérantes à la pollution. Les études de suivi comportent aussi des essais périodiques en laboratoire en vue d'établir le niveau de toxicité sous-létale de l'effluent à différents taux de dilution. Ces essais ont pour objectif de déterminer l'impact potentiel du rejet de substances nocives sur les organismes aquatiques.

Le cadre réglementaire

Le suivi environnemental du gouvernement canadien à l'égard du secteur des pâtes et papiers s'exerce en vertu du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* de la *Loi sur les pêches*. En plus du suivi environnemental, ce règlement porte sur la létalité aiguë des rejets, leur demande biochimique en oxygène (DBO₅) et les matières en suspension (MES). Par ailleurs, deux règlements de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* - le *Règlement sur les dioxines et les furannes chlorés dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers* et le *Règlement sur les additifs antimousse et les copeaux de bois utilisés dans les fabriques de pâtes et papiers* - visent l'élimination complète des dioxines et des furannes chlorés et de leurs précurseurs chimiques dans les rejets des fabriques de pâtes et papiers. Le Québec compte 62 fabriques de pâtes et papiers ce qui représente près de 40 % de toutes les fabriques canadiennes assujetties au règlement fédéral. Le gouvernement du Québec applique également sa propre réglementation pour le secteur des pâtes et papiers. Afin de faciliter le partage de l'information relativement à la surveillance des effluents des fabriques de pâtes et papiers, une entente fédérale-provinciale entrée en vigueur en 1994, permet aux fabriques de fournir l'information requise par les deux paliers de gouvernement selon un mécanisme dit de guichet unique.

Préalablement à la nouvelle réglementation, les deux gouvernements avaient également uni leurs efforts dans le cadre d'un programme appelé Saint-Laurent Vision 2000. Ce programme visait à diminuer les rejets toxiques de 38 fabriques de pâtes et papiers situées le long du Saint-Laurent et de certains tributaires du fleuve.

Dans leur application, les ESEE représentent un processus itératif structuré en séquences d'observation et d'interprétation d'une durée de trois à quatre ans qu'on appelle des cycles. Au début de chaque cycle, les fabriques élaborent des programmes de suivi adaptés à leur contexte particulier. À la fin du cycle, elles présentent à Environnement Canada des rapports dans lesquels elles résument les travaux réalisés et interprètent les résultats obtenus. Les bilans de chaque cycle servent ainsi à établir les objectifs et les exigences du cycle suivant.

Les fabriques assujetties au règlement ont procédé à un premier cycle d'études de suivi entre 1992 et 1996. C'est ainsi que pour la région du Québec, des études relatives à 51 fabriques ont été complétées. En avril 2000, les fabriques ont présenté leurs rapports d'interprétation pour le cycle 2 et ont entamé le cycle 3 qui se terminera en 2004.

Des résultats probants

Dix ans après leur lancement, les ESEE révèlent de façon très évidente les effets bénéfiques de la réglementation appliquée aux fabriques de pâtes et papiers. Cet outil a aussi permis de constater le rétablissement de certains milieux perturbés et d'identifier les milieux qui restent encore affectés par la charge polluante des fabriques locales.

Compte tenu du succès rencontré dans le secteur des pâtes et papiers, un autre programme ESEE destiné cette fois au secteur des mines de métaux, sera bientôt en vigueur.

Pour toute information :

Environnement Canada — Région du Québec
Direction de la protection de l'environnement
105, rue McGill, 4^e étage,
Montréal (Québec) H2Y 2E7
Téléphone : (514) 283-4670 ou 1-800-463-4311
Site Web: <http://www.qc.ec.gc.ca>

Canada

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2003

ISBN: En40-672/2002-1F

No de catalogue : 0-662-88081-1

Also available in English

